



## Retraites : Tout est encore possible !

N° 6

Octobre 2013

**N**otre numéro précédent de juin portait sur la réforme alors en perspective. Aujourd'hui, les craintes que la CGT avait en la matière étaient bel et bien fondées.

Le projet de loi sur les retraites, présenté au Conseil des ministres le 18 septembre, va être soumis lundi 7 octobre au Parlement. Il reste dans la continuité des plans de réforme précédents, même si, sur certaines questions, les premières mobilisations ont pesé et permis quelques avancées.

A propos de mobilisation, force est de constater qu'à la DGFIP, celle-ci n'a pas été à la hauteur des enjeux, pas plus dans notre département qu'au niveau national, comme ci nos collègues semblaient détachés vis à vis de cette nouvelle attaque envers nos pensions et retraites.

Aussi, la CGT FP27 vous redonne les éléments les plus importants de cette réforme qui s'inscrit dans la continuité de la réforme Fillon basée essentiellement sur une logique financière.



### ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATIONS POUR TOUS

Naissance	Année des 62 ans	Durée de cotisation
1958	2020	41 ans et 3 trimestres
1961	2023	42 ans
1964	2026	42 ans et 1 trimestre
1967	2029	42 ans et 2 trimestres
1970	2032	42 ans et 3 trimestres
1973	2035	43 ans

Les salariés nés en 1973 et après, pour avoir leur nombre de trimestres validés afin d'avoir une retraite à taux plein, devront avoir commencé à travailler à 19 ans et ne pas avoir d'interruption de carrière. On voit bien que cela relève de l'impossible, d'autant que la génération de 1973 a été particulièrement touchée par le chômage et la précarité. Le résultat en sera une baisse des pensions pour

ceux qui voudront quand même liquider leurs droits ou, plus sûrement, un recul de l'âge de départ effectif en retraite pour ceux qui pourront travailler. Or, l'espérance de vie en bonne santé qui était en moyenne de 62 ans recule depuis 2006 !

## AUGMENTATION DU TAUX DES COTISATIONS

D'abord, la hausse progressive sur quatre ans des cotisations «des actifs et des entreprises» (0,15 point en 2014 puis 0,05 point les trois années suivantes). La CGT note que la hausse des cotisations intervient dans un contexte de stagnation, voire de régression salariale. D'autre part, les employeurs ne seront pas - de fait - touchés, puisque cette augmentation sera compensée dès 2014 «par un transfert d'une partie des cotisations de la branche famille sur l'impôt». Les familles paieront donc deux fois la hausse de cotisation.

Une deuxième mesure concerne les retraités qui ayant élevé trois enfants ou plus, obtiennent une majoration de 10 % de leur pension. Or, cette majoration ne sera plus exonérée d'impôt sur le revenu. Le gouvernement affirme que cette mesure «touchera principalement les retraités les plus aisés ayant trois enfants et plus».



## Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<b>SECTION :</b> ..... <input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité <b>Je souhaite m'abonner à :</b> <input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière <b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b> Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.	<b>NOM :</b> ..... <b>Prénom :</b> ..... <b>Date de naissance :</b> .. / .. / .... <b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> ..... <b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière publique</b> <input type="checkbox"/> <b>Adresse administrative :</b> ..... <b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b> <input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) : ..... <b>Tél. :</b> ..... <b>Mel :</b> ..... <b>Date :</b> .. / .. / .... <b>Signature :</b>
<b>RESERVÉ À LA SECTION</b> Saisie CoGiTiel par la section le : .. / .. / .... Date de réception au bureau national, le : .. / .. / ....	

Syndicat national CGT Finances Publiques - Case 450 ou 451 - 263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX - www.financespubliques.cgt.fr